



Natura 2000, la biodiversité un enjeu environnemental majeur...

Protection de l'outarde, mesures compensatoires, conventions de gestion agricole, concertation avec les services de l'Etat : RFF mène de front l'ensemble du volet environnemental du Contournement de Nîmes et Montpellier dont le chantier démarrera en 2012.

En développant le réseau ferré de manière éco-responsable, Réseau Ferré de France donne un accès au mode de transport le plus respectueux des hommes, des territoires et de l'environnement. L'enjeu environnemental est une composante naturelle de tous les projets de ligne nouvelle. Pour le Contournement de Nîmes et Montpellier qui traversera sur environ 20 km la zone de protection spéciale (ZPS) « Costière Nîmoise », inscrite au réseau Natura 2000 par arrêté ministériel du 6 avril 2006, l'environnement demeure une préoccupation majeure du maître d'ouvrage responsable qu'est RFF.

C'est sur l'outarde canepetière que RFF porte une attention toute particulière. Du fait de l'évolution de la dynamique agricole, l'espèce est en régression dans toute l'Europe, elle est à ce titre protégée. Un programme d'actions sur 15 ans a été proposé par RFF en novembre 2009 pour compenser les incidences que le Contournement de Nîmes et Montpellier pourrait entraîner sur les habitats qu'affectionnent particulièrement l'outarde : luzernières, jachères, prairies, friches herbacées... Les mesures compensatoires de Réseau Ferré de France suivent deux idées-clés : d'une part, maîtrise foncière avec une gestion agricole appropriée ; d'autre part, mise en œuvre de mesures agro-environnementales contractuelles.

Concrètement, RFF s'engage à :

- procéder à 500 hectares d'acquisitions compensatoires,
- à aménager les sites,
- à installer des exploitations permettant de recréer des zones d'hivernage, de « gagnage » et de reproduction (prairies, luzernières, friches rases et herbacées en lieu et place de cultures arborées, défavorables à cette espèce).

RFF a déjà acquis dans ce sens 22 ha qui seront aménagés pour accueillir les outardes d'ici mi-2011. Sur un espace plus vaste (640 hectares), des conventions de gestion agricoles favorables aux outardes seront passées, sur la base d'un volontariat des agriculteurs. 370 ha ont déjà été contractualisés avec des agriculteurs volontaires depuis 2007.

Des évaluations régulières permettront d'analyser l'évolution de la population d'outarde canepetière avant, pendant et après les travaux (en phase d'exploitation de la ligne nouvelle). Un comité de suivi ZPS Costière Nîmoise est également mis en place. Associant RFF, le maître d'ouvrage partenaire, le MEEDDM et ses services centraux régionaux et départementaux traitant de la biodiversité, ainsi que des experts naturalistes. Il se réunira une fois par an pour évaluer l'efficacité des mesures compensatoires et éventuellement les adapter.

Une sauvegarde possible

RFF a réalisé des inventaires environnementaux depuis 2001 ainsi que des expérimentations de 2007 à 2010 en lien avec le Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon (CEN LR), la Chambre d'Agriculture du Gard, la Safer et le Centre Ornithologique du Gard. Le territoire faisant l'objet de nombreux mouvements fonciers, la maîtrise de superficies décisives pour la sauvegarde de l'outarde est possible. 370 hectares ont déjà été contractualisés avec des propriétaires-agriculteurs pour améliorer les biotopes à outarde et 22 hectares ont été acquis et sont en cours d'aménagement favorable à l'outarde.